



**DECLARATION LIMINAIRE FNAS FO
CMP 66 CHRS, 14 JUIN 2024**

**POUR LE MAINTIEN ET L'AMELIORATION DE TOUTES LES
CONVENTIONS COLLECTIVES**

La FNAS FO tient à rappeler ce jour son attachement indéfectible au paritarisme et au maintien et à l'amélioration de toutes les Conventions Collectives du secteur, à but non lucratif, Sanitaire, Social, Médico-social, de l'Insertion, de la Petite Enfance et de l'Aide à Domicile.

C'est pourquoi la FNAS FO a décidé, en toute cohérence, de ne pas signer et de s'opposer à l'accord de méthode préfigurant la CCUE.

Pour la FNAS FO, au-delà des raisons liées au chantage et à l'escroquerie de la clause miroir, cette décision est la seule qui pour notre part garantit la poursuite des négociations paritaires dans la Commission Mixte Paritaire 66/79/CHRS comme dans celle de la CCNT 51.

Cette position constante, conforme à notre mandat fédéral, nous permet aujourd'hui de réaffirmer et d'exiger l'ouverture véritable des négociations sur cette table de négociation conventionnelle.

Nos revendications sont connues et nous avons des propositions à faire.

Vive les 183 € net pour tous dans toutes les Conventions Collectives et son application à tous les salariés non-couverts par les conventions collectives.